

Conseil de recherches médicales. Ce programme a contribué à étendre la portée des efforts universitaires dans le domaine des soins de santé.

Le Conseil de recherches en sciences humaines consacre près de la moitié de son budget à l'octroi de bourses de recherche et d'études visant à aider les étudiants et universitaires de carrière canadiens. Le programme des subventions à la recherche du Conseil encourage la poursuite d'études avancées sur des sujets très variés, notamment l'histoire sociale, la psychologie du comportement de l'enfant, le développement linguistique et culturel, les collections d'art populaire, les fouilles archéologiques ainsi que les études bibliographiques, économiques, administratives et politiques.

Les grands projets de recherche et de publications entrepris sur plusieurs années par des groupes universitaires peuvent recevoir de l'aide. Un programme de subventions encourage la recherche dans des domaines d'intérêt national, comme le vieillissement de la population et l'accroissement des ressources servant à la recherche universitaire.

Le CNRC prévoyait consacrer \$13.5 millions en 1980-81 au titre de sa contribution permanente à l'installation de l'accélérateur de protons à moyenne énergie et de mésons à l'Université de la Colombie-Britannique.

Parmi les ministères qui canalisent l'aide fédérale accordée aux universités pour la recherche, figurent: Agriculture, Énergie, des Mines et des Ressources, Environnement, Défense nationale, Transports et Communications.

14.2.3 Appel à des services d'origine étrangère

Le gouvernement a recours à des exécutants étrangers lorsque certaines compétences ne sont pas disponibles au Canada ou que seul l'étranger peut offrir des installations de recherche spéciales. Les projets du Centre de recherches pour le développement international et de l'Agence canadienne de développement international font exception à cette règle.

Les dépenses du MDC à l'étranger sont régies par un accord de coopération conclu entre le Canada et l'Agence spatiale européenne (ASE). Le MDC devait participer à la conception et à la préparation d'un satellite de communications à large plate-forme, et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources devait prendre part à la mise au point d'un satellite de télédétection. Le ministère de la Défense nationale prévoyait accorder des contrats à des organismes publics des États-Unis et de Grande-Bretagne ainsi qu'à des sociétés étrangères qui possèdent des compétences particulières en des domaines comme l'électronique, l'avionique et les communications.

Les trois organismes subventionnaires mentionnés dans la section se rapportant aux universités fournissent des fonds pour l'octroi de bourses d'étude, de subventions de recherche, et de bourses postdoctorales pour aider les universitaires canadiens travaillant à l'étranger, et contribuer à un programme d'échanges internationaux qui prévoit l'accueil de professeurs étrangers au Canada et l'envoi de scientifiques canadiens à l'étranger.

Les principales dépenses du CNRC à l'étranger ont été consacrées à la construction du grand télescope optique Canada-France-Hawaii, sur un volcan éteint de l'île d'Hawaii. Le CNRC participe à l'Agence internationale de l'énergie et verse sa quote-part aux organismes comme le Conseil international des unions scientifiques, l'Union internationale de la chimie pure et appliquée et le Bureau international des poids et mesures.

14.2.4 Provinces

L'interaction fédérale-provinciale en matière de science et de technologie prend trois formes: celle de paiements directs du gouvernement aux provinces, celle de programmes fédéraux-provinciaux communs et celle d'activités de S-T du gouvernement fédéral auxquelles les provinces s'intéressent. De nombreux comités fédéraux-provinciaux de coordination se concentrent sur des activités scientifiques particulières, par exemple le Conseil canadien de recherches agricoles et le Conseil de coordination des ministres des Ressources et de l'Environnement.

Au début de 1979, le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie a entrepris des consultations bilatérales avec les provinces pour définir les buts et les priorités de la R-D industrielle qui pourraient bénéficier de la coopération fédérale-provinciale.